

FRIBOURG Lundi 1^{er} février 2010

Le tribunal des familles qui fâche les juges

> Mathieu Signorell

Le Conseil d'Etat veut mettre sur pied une cour spécialisée dans les divorces avec enfants. Les magistrats renâclent.

Un divorce n'est jamais facile. Encore moins pour les enfants qui se retrouvent tiraillés entre leurs parents. Où vont-ils habiter avant que la justice ne tranche définitivement les liens du mariage? Pour régler ces cas rapidement, en une semaine si possible, le canton de Fribourg réfléchit actuellement à la création d'un «tribunal de la famille», composé du président du Tribunal d'arrondissement et de deux assesseurs issus du monde de l'enfance: pédopsychologues, pédagogues, assistants sociaux, voire aussi simples parents expérimentés. Obligé d'adapter ses procédures pénales et civiles aux nouveaux codes fédéraux avant la fin de cette année, le canton veut faciliter la médiation, à l'instar d'autres cantons.

Des experts et des juges

«Le problème de fond est que ces décisions sont souvent peu justifiables, avance Erwin Jutzet, le conseiller d'Etat socialiste chargé de la Justice. L'attribution de la garde des enfants ou le retrait d'un droit de visite ne sont pas toujours juridiques.» Dans le système actuel, les procès peuvent durer des années et les enfants ne sont qu'un point parmi d'autres. La justice mandate alors divers experts pour l'aider à régler la question de la garde. «Je ne critique pas le travail des juges, mais je me mets à la place des enfants.»

Simplifier les choses

Des situations compliquées, où les visites et les gardes se marchandent à coup de «tu bois trop» ou «tu avais un amant», le ministre en a vu beaucoup durant ses 22 ans de pratique du métier d'avocat, même si ce n'est de loin pas la majorité. Son but est de simplifier tout cela, avec des experts directement présents qui peuvent peser le pour et le contre en discutant avec les parents. Le juge, lui, ne se spécialiserait pas dans ce domaine, mais continuerait à juger d'autres causes.

«Quelqu'un doit défendre les intérêts de l'enfant. C'est au juge de le faire. Mais quand les couples arrivent avec une solution, il ne peut souvent que constater cet état de fait. Il faut cependant résoudre ces problèmes dès que l'un des parents a quitté le domicile.» Les affaires pénales impliquant des mineurs resteraient du domaine de la justice pénale.

Décision ce printemps

Le Grand Conseil se prononcera en mars ou en avril sur l'idée d'Erwin Jutzet. Actuellement étudié en commission, le projet suscite l'ire du monde judiciaire fribourgeois qui ne veut pas d'une juridiction supplémentaire, mais cherche aussi une solution pour régler plus rapidement les questions de gardes d'enfants: selon les magistrats, celle d'Erwin Jutzet est précipitée et difficile à mettre en place. «Où trouver 42 spécialistes dans le canton pour devenir assesseurs, alors qu'il est déjà difficile d'en trouver comme simples experts?» s'interrogent nombre de juges (LT du 12.01.2010).

Trouver une solution rapide serait bénéfique, selon les professionnels de l'enfance. «Certains enfants ont un premier choc lorsque leurs parents se séparent et peuvent s'y être habitués petit à petit», note Pierre Panchaud, psychologue scolaire en ville de Fribourg. «Un deuxième choc peut survenir à la fin de la procédure juridique, même après plusieurs années. Moins la procédure traîne, mieux c'est pour les enfants.»

Faute partagée

La faute à la justice, alors? Non, répond Eric Eckert, président de la Chambre des affaires familiales du Tribunal d'arrondissement du Nord-Vaudois, à Yverdon. «Les procédures sont rapides. Si certains divorces posent des problèmes, c'est parce que les parents se battent juridiquement.» Expertises fiduciaires et psychologiques qui n'en finissent plus sont souvent demandées par les futurs ex-époux. «Je ne dis pas que ces demandes sont infondées, mais il faut être conscient qu'elles sont de nature à retarder un procès», ajoute le magistrat qui souligne qu'une grande majorité des divorces se fait par consentement mutuel.

Un avis que partage Mireille Loroche, avocate à Lausanne qui compte parmi ses clients de nombreux époux et épouses en instance de divorce. Mais pour elle le problème est plus global et concerne l'entier des acteurs d'un procès: époux, avocats – «dont certains se nourrissent du conflit» –, experts et magistrats. «Devant le tribunal, un psychiatre ou un psychologue va donner son avis sur l'état mental des parents et des enfants, ainsi que ses recommandations. J'ai eu quelques cas qui me sont restés en travers de la gorge, où le magistrat s'est dit perdu sans l'avis des experts. Dans le canton de Vaud, certains sont autoproclamés experts.»

Renforcer la formation?

Sa solution? Renforcer la formation des magistrats et des avocats dans ce domaine. «On a l'image d'un magistrat, sage, assis derrière son bureau et connaissant son dossier sur le bout des doigts. Certains sont naturellement curieux et bien formés, mais d'autres...»

LE TEMPS © 2010 **Le Temps SA**